

LES ATELIERS DAGVERRÉ

**Dispositif d'accompagnement à destination des artistes du
14ème arrondissement ou ayant une pratique en lien avec le
territoire.**

Sessions_2021-2022 : du mercredi 3 novembre 2021 au mercredi 2 novembre 2022.

Date limite de réception des candidatures : Dimanche 24 octobre 2021.

Candidatures et renseignements auprès de ateliersdaguerre@hypermur.com



1/ LA MISSION DES ATELIERS DAGUERRE

Les Ateliers Daguerre ont pour objectif de soutenir la création artistique professionnelle ou émergente en proposant un dispositif d'accompagnement ainsi que des espaces de travail situés au 40 rue Boulard dans le 14^{ème} arrondissement de Paris.

L'une des priorités des Ateliers Daguerre est d'accompagner les artistes dans une démarche de professionnalisation en mettant à leur disposition des ressources ainsi qu'en organisant des rencontres régulières avec des professionnels (galeristes, professionnels, ...).

Bénéficiant d'espaces de travail mis à disposition par la Mairie du 14^{ème} arrondissement, les résidents développent leur création personnelle sur un temps long, tout en participant à la vie culturelle de l'arrondissement par des expositions collectives ainsi que des temps de médiation avec les écoles et associations.

Les Ateliers Daguerre sont animés par l'association Hypermur. Les espaces de travail sont mis à la disposition des artistes résidents par la Mairie du 14^{ème} arrondissement. Pour participer à ce dispositif, les artistes résidents sélectionnés devront s'acquitter d'une participation aux frais de 130€ par mois.

2) LES ARTISTES ELIGIBLES

Sont éligibles les artistes :

- résidant dans le 14^{ème} arrondissement
- OU justifiant d'un lien fort avec le territoire du 14^{ème} arrondissement
- OU souhaitant développer un travail en lien avec le territoire.

Ce programme s'adresse à toutes les disciplines des arts visuels, dans la limite des possibilités techniques et matérielles des espaces de travail disponibles.

Les candidats peuvent se présenter chaque année et être renouvelés plusieurs années de suite.

3/ LA DUREE DE LA RESIDENCE

Pour ce deuxième appel à candidature, la durée de mise à disposition s'étend du mercredi 3 novembre 2021 au mercredi 2 novembre 2022.



4/ LES ESPACES

Les espaces de travail sont situés au 40 rue Boulard, 75014 Paris.

Les ateliers d'artistes partagés : Les espaces de travail individuels vont de 8 à 12 m². Chaque salle compte 2 à 5 espaces individuels séparés par du mobilier ou des cloisons. Ils sont attribués par le comité de sélection en fonction des pratiques, des projets et des demandes des candidats.

Points d'eau : À chaque étage, près de leur atelier, les artistes ont accès à un point d'eau et sanitaire commun.

Les résidents disposent d'un accès à internet.

5/ L'ACCOMPAGNEMENT ET LA DIFFUSION

Le programme des Ateliers Daguerre propose une rencontre par mois avec un·e professionnel·le du secteur artistique : galeriste, curateur·ice, spécialiste du droit d'auteur, etc. Des actions de communication seront mises en œuvre pour promouvoir le travail de chaque résident. Des ressources professionnelles seront mises à disposition des résidents (fiches pratiques, appels à création, ...).

La participation à un « vide atelier » et à une journée portes ouvertes permettront aux artistes de faire connaître leur travail et vendre des œuvres. Une exposition collective de sortie de résidence à la Galerie du Montparnasse mettra en valeur leur travail (voir ci-dessous).

6/ L'EXPOSITION COLLECTIVE

Le programme des Ateliers Daguerre s'achève par une exposition collective à la Galerie du Montparnasse, pensée avec un·e curateur·ice invité·e pour l'occasion. Les artistes assurent une présence à tours de rôles à la Galerie pendant la durée de l'exposition.

7/ LES EVENEMENTS

Décembre : Week-end vide-atelier de Noël. Ouverture des ateliers au public.

Vente d'œuvres par les artistes.

Mars : Journée portes ouvertes.



8/ PARTICIPATION AUX FRAIS

Les artistes devront s'acquitter d'une participation aux frais de 130 € par mois.

9/ ENGAGEMENTS DES ARTISTES

Les artistes s'engagent à utiliser régulièrement l'espace qui leur est mis à disposition. Ces espaces sont des espaces de travail et de création. Ils ne doivent pas être utilisés comme des espaces de stockage.

Chaque artiste s'engage à consacrer 20 heures sur l'ensemble de la période d'un an, à des actions pédagogiques ou de médiation.

Chaque artiste résident s'engage à participer aux événements, journées portes ouvertes et expositions organisées, et à assurer au moins deux permanences durant le temps d'exposition à la Galerie du Montparnasse.

Chaque artiste s'engage à prendre part à l'esprit d'entraide et de convivialité du dispositif des Ateliers Daguerre et à signer le règlement intérieur.

10/ COMITE DE SÉLECTION

Le comité qui examinera les candidatures et sélectionnera les résidents sera composé de l'association Hypermur, La Mairie du 14^{ème} arrondissement représentée par Mélody Tonolli, adjointe à la Maire en charge de la culture, du patrimoine et de la vie nocturne, L'association Art sous X ainsi que des professionnels du monde des arts visuels.

Le dossier de candidature est à envoyer en format pdf avant le dimanche 24 octobre 2021 minuit à l'adresse : ateliersdaguerre@hypermur.com

Il doit comprendre :

- CV d'artiste ;
- Portfolio présentant votre travail ;
- Le formulaire de candidature dûment rempli et signé ;
- Une note d'intention - uniquement pour les artistes n'habitant pas le 14^{ème} arrondissement mais souhaitant y développer un travail en lien avec le territoire ;
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois - uniquement pour les artistes habitant le 14^{ème} arrondissement ;
- Une attestation du quotient familial (le critère social pourra être pris en compte par le jury au moment de la sélection) ;
- Attestation inscription Maison des Artistes, Agessa, ...).



FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Prénom, Nom

Avez-vous déjà un atelier ou un atelier-logement ?

Nom d'artiste

Date de naissance

Si oui, précisez le type d'atelier.

Adresse

Téléphone

Quel type d'ateliers d'initiation ou d'actions de médiation aimeriez-vous proposer ?

Adresse email

ateliers de pratique dans les écoles ;

-

Quel travail de création, quelles pistes souhaitez-vous développer ou explorer durant cette résidence ? vous pouvez joindre des illustrations en complément

ateliers de pratique dans l'espace public / en extérieur ;
médiations, présentation, visite d'ateliers ;

visite-médiation au musée en lien avec votre pratique.

Ce formulaire est à joindre à votre dossier de candidature complet, à envoyer à ateliersdaguerre@hypermur.com jusqu'au 24 octobre 2021.

Quelle utilisation souhaitez-vous faire de l'espace, d'un point de vue pratique ?

Quel type de matériel aurez-vous besoin d'y installer ?